

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 1^{er} septembre 2022

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gratuité des piscines gérées par la Métropole : près de 200 000 entrées enregistrées en 5 semaines !

Rendues gratuites durant 5 semaines face à la persistance des grandes chaleurs, les piscines dont la Métropole a la gestion ont rencontré un franc succès avec près de 200 000 entrées comptabilisées sur la période.

Dans un contexte caniculaire particulièrement important en juillet dernier, la Métropole Aix-Marseille-Provence avait décidé de rendre gratuit l'accès aux piscines dont elle a la gestion. Une initiative temporaire qui concernait 14 équipements répartis sur tout son territoire*. Face aux vagues de chaleur successives et à l'engouement suscité par cette gratuité, la Métropole avait décidé de prolonger cette initiative jusqu'à la fin du mois d'août.

Au total, près de 200 000 entrées ont été comptabilisées sur la période de gratuité allant du 22 juillet jusqu'au 31 août. **« Je tiens notamment à féliciter l'engagement et l'adaptation de tous les agents qui ont permis d'accueillir encore plus de personnes lors de ces différents épisodes de fortes chaleurs », souligne Martine Vassal, la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône.**

*Les piscines concernées : piscine Tournesol (Lambesc), piscine Jean-Pierre Moré (Le Puy-Sainte-Réparate), piscine Durance Lubéron (Pertuis), piscine Sainte-Victoire (Venelles), piscine Yves Blanc (Aix-en-Provence), piscine Claude Bollet (Les Milles), piscine Guy Drut (Bouc-Bel-Air), piscine Jas de Rhode (Les Pennes-Mirabeau), piscine Alex Jany (Vitrolles), piscine Virginie Dedieu (Fuveau), piscines de Cassis, Berre l'Étang, Gardanne et Trets.

Inscriptions en ligne pour les activités au sein de certaines piscines

Du 5 au 9 septembre, l'inscription pour pratiquer des activités sportives au sein des piscines du Pays d'Aix s'effectuera en ligne. Les modalités pour accéder aux cours de natation pour enfants, adolescents et adultes ou encore aux séances d'aquagym seront accessibles selon un calendrier spécifique.

Plus d'informations sur la page <https://ampmetropole.fr/mes-demarches/inscriptions-piscines/>